

DELEGATION DE SIGNATURE

Le Président directeur général de l'Agence nationale de la recherche,

Vu le décret n° 2006-963 du 1^{er} août 2006 relatif à l'organisation et au fonctionnement de l'Agence nationale de la recherche, modifié par décret n° 2014-365 du 24 mars 2014 ;

Vu le décret du Président de la République en date du 8 décembre 2017 nommant Monsieur Thierry DAMERVAL en tant que Président Directeur Général de l'Agence nationale de la recherche ;

Vu le contrat de travail du 03 janvier 2013 et l'arrêté de nomination du 14 novembre 2014 portant nomination de Monsieur Xavier CAMPEAU de SAINT au poste de responsable de bureau de la direction du conventionnement et du financement de l'Agence nationale de la recherche ;

Décide :

Article 1 : Délégation est donnée à Monsieur Xavier CAMPEAU de SAINT, responsable de bureau de la direction du conventionnement et du financement de l'Agence Nationale de la Recherche, à l'effet de signer au nom du Président directeur général de l'Agence Nationale de la Recherche :

- Les actes relatifs à l'engagement, à la liquidation et à l'ordonnancement des dépenses imputées sur le budget dans le cadre des appels à projets, dans la limite de 100 000 euros, hors signature des conventions attributives de subvention et de leurs avenants.

Article 2 : Cette délégation est applicable à compter du 08 décembre 2017

Paris, le 08 décembre 2017

Le Président directeur général

Thierry DAMERVAL